

# Procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 7 décembre 2021

<u>Présents</u>: Marc DELECLUSE; Marie Lise BOURGHELLE; Maryse PAYEN; Elisabeth ATMEARE; Marie-Noëlle LEBRUN; Marjorie DEFRETIN; Alain GAUSIN; Jean Marc MACKRE; Damien DALLA COSTA; Eric MAJORCZYK; Annie MATHON; Guido GHERARDINI; Patrice WIESZCZOSZYNSKI; Nadine DARCQ; Marie Laure DOXIN.

## I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, Madame Maryse PAYEN a été nommée secrétaire de séance.

#### II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 5 OCTOBRE 2021

Le procès-verbal de séance du 5 octobre 2021 a été adopté à l'unanimité.

## III. <u>DELIBERATIONS</u>

## 1. Organisation du temps de travail dans la commune de Rieulay

Le conseil municipal a délibéré sur l'application de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique qui prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux, et qui implique :

- Un retour obligatoire aux 1607 heures, par la suppression des dispositions locales réduisant cette durée du travail effectif et la disparition des congés extralégaux et des autorisations d'absence non règlementaires,
- L'application des modalités d'Aménagement et de Réduction du Temps de Travail (ARTT) calculée en proportion du travail effectif accompli dans le cycle de travail,
- La mise en place de cycles de travail annualisés en fonction
- L'application des cycles de travail et le principe d'annualisation du temps de travail de chaque service selon la nature des fonctions exercées.
- L'application de la présente délibération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### = > Adopté par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Nadine Darcg, Marie Laure Doxin)

## 2. Délibération relative à la journée de solidarité

Le conseil municipal s'est prononcé sur de l'application des modalités d'accomplissement de la journée de solidarité dans la collectivité, conformément à la délibération relative à l'organisation du temps de travail dans la commune.

= > Adopté par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Nadine Darcq, Marie Laure Doxin)

#### 3. Délibération relative au temps partiel

Le conseil municipal s'est prononcé sur de l'application du temps partiel de droit qui peut être accordé aux agents à temps complet et à temps non complet.

= > Adopté par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Nadine Darcq, Marie Laure Doxin)

## 4. Délibération relative aux heures supplémentaires et complémentaires

L'assemblée délibérante s'est prononcée sur les dispositions relatives aux heures supplémentaires et complémentaires.

= > Adopté par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Nadine Darcq, Marie Laure Doxin)

## 5. Délibération relative aux modalités d'organisation des astreintes et permanences

L'assemblée délibérante s'est prononcée sur l'institution du régime des astreintes dans la collectivité selon les modalités suivantes :

= > Adopté par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Nadine Darcq, Marie Laure Doxin)

## 6. Délibération relative au Compte Epargne Temps (CET)

L'assemblée délibérante s'est prononcée sur les modalités d'application du Compte Epargne Temps dans la collectivité :

= > Adopté par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Nadine Darcq, Marie Laure Doxin)

### 7. Délibération relative aux autorisations d'absences

L'assemblée délibérante s'est prononcée sur les autorisations d'absence qui peuvent être accordées aux fonctionnaires et agents non titulaires territoriaux à l'occasion d'évènements familiaux particuliers.

= > Adopté par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Nadine Darcq, Marie Laure Doxin)

## 8. Adoption du règlement intérieur des services

L'assemblée délibérante s'est prononcée sur l'adoption du règlement intérieur des services qui a dû être modifié suite à l'application de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

= > Adopté par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Nadine Darcq, Marie Laure Doxin)

#### 9. Adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Les dépenses afférentes aux prestations sociales ont un caractère obligatoire pour les communes, les conseils départementaux et les conseils régionaux. Différentes possibilités d'une Action Sociale de qualité et répondant aux différents besoins que les personnels pourraient rencontrer peuvent être mise en œuvre.

L'assemblée délibérante s'est prononcée l'adhésion de la commune au Comité National d'Action Sociale, association loi 1901 à but non lucratif, dont l'objet porte sur l'action sociale des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

#### = > Adopté à l'unanimité

# 10. Budget 2022 - Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement et de fonctionnement

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, que l'exécutif est en droit, du 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget :

- De mettre en recouvrement les recettes, et d'engager, de liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
- D'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le budget primitif est voté annuellement en avril. Il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser monsieur le Maire à engager, liquider et mandater :

- Les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année 2021,
- Les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, comme suit :

Chapitre - Nature	Crédits ouverts 2021	25% - Autorisation 2022
20 – Immobilisations incorporelles	15 990 €	3 997.50 €
21 – Immobilisations corporelles	211 665.15 €	52 916.28 €
TOTAL	227 655.15 €	56 913.78€

 A procéder au recouvrement des recettes, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

#### = > Adopté à l'unanimité

## 11. Délibération modificative n°3 : régularisation de l'attribution de compensation CCCO 2019

- ✓ Crédits à ouvrir : Chapitre 67– Article 673 : + 4 100 €
- ✓ Crédits à réduire : Chapitre 012 Article 6411 : 4 100 €

## = > Adopté par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Nadine Darcq, Marie Laure Doxin)

#### 12. Séjours aux Grangettes – Tarification des séjours vacances et classes de neige 2022

L'assemblée délibérante a délibéré sur la tarification des séjours classes de neige et les séjours hiver/été, suivante :

- Séjour classe de neige (12 à 14 jours) : 180 € par enfant et par séjour,
- Séjour vacances d'hiver/été (7 jours) : 160 € par enfant et par séjour.

#### = > Adopté à l'unanimité

#### 13. Attribution des aides financières à l'achat de véhicule électrique

Le conseil municipal a attribué une aide à l'achat d'un vélo électrique à Monsieur Philippe JASPART, ouvrant droit à une subvention de 100 euros.

# 14. Adhésion de la CCCO au Syndicat Mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique et transfert de compétence en matière d'usage numérique

L'assemblée délibérante s'est prononcée sur l'adhésion de la CCCO au Syndicat Mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique pour sa compétence « Usages numériques/ NTIC en matière de numérique éducatif ».

## = > Adopté à l'unanimité

# 15. Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN - Comités Syndicaux des 12 novembre 2020, 17 décembre 2020, 17 juin 2021 et 23 septembre 2021

L'assemblée délibérante s'est prononcée sur l'adhésion au SIDEN-SIAN :

- des communes d'**Etaves-et-Bocquiaux (Aisne)** et de **Croix Fonsomme (Aisne)** avec transfert de la compétence <u>Eau Potable</u> (<u>Production</u> par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine <u>Distribution</u> d'eau destinée à la consommation humaine).
- des communes d'Anizy-le-Grand (Aisne), Brancourt-en-Laonnois (Aisne), Chaillevois (Aisne), Pinon (Aisne), Prémontré (Aisne), Royaucourt-et-Chailvet (Aisne) et Urcel (Aisne) avec transfert de la compétence <u>Assainissement Collectif</u>.
- des communes d'Arleux (Nord), Haspres (Nord), Helesmes (Nord), Herrin (Nord), La Gorgue (Nord), Lauwin-Planque (Nord), Marchiennes (Nord), Obrechies (Nord), Corbehem (Pas-de-Calais), Fleurbaix (Pas-de-Calais), Fresnes-les-Montauban (Pas-de-Calais), Haucourt (Pas-de-Calais), Sailly-sur-la-Lys (Pas-de-Calais) et Izel-les-Equerchin (Pas-de-Calais) avec transfert de la compétence <u>Défense Extérieure Contre l'Incendie</u>.

#### = > Adopté par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Nadine Darcq, Marie Laure Doxin)

#### 16. Questions diverses

✓ Au regard des circonstances sanitaires actuelles, le conseil municipal a décidé de l'annulation de la cérémonie des vœux du maire à la population, habituellement organisée en début d'année.

✓ Monsieur le maire informe l'assemblée des travaux d'élagage des arbres dans la commune, rue Jean Baptiste Fievet prolongée et sur le site des Argales courant décembre.

D'autres travaux d'élagage auront lieu durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2022 au niveau de la Traitoire et du Calvaire.